

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

publié le 29/11/24

mis en ligne le 30/11/2024

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 22 novembre 2024

**Etaient présents :** M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, M. Patrick ROUGEOT, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MECHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à Mme Corinne TONDUF, Mme Sylvie BOURDIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Véronique VADIC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Christine MARRACHELLI, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, Mme Mary-Line GEOFFRE à Mme Claire MORY, M. Ludovic PINGAUD à M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

**Nombre de membres excusés :** Mme Annie ZAPATA, M. Benoît LASCoux, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 34

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 16

**Nombre de membres excusés :** 5

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 50

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :** M. Eric BODEAU

**CREATION DE POSTE – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, REGIES EAU & ASSAINISSEMENT (STATUT DROIT PRIVE)**

**Rapporteur :** M. Alex AUCOUTURIER

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20241128-259\_24-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2024  
Date de réception préfecture : 29/11/2024

En conséquence, il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, y compris, dans le cas présent, lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- ↳ Le ou les cadres d'emplois correspondant à l'emploi créé,
- ↳ Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- ↳ La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,
- ↳ La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet, exprimée en centièmes (ex : 17,50/ 35<sup>ème</sup> pour un emploi à 17h30) pour un emploi permanent à temps non complet.

Le service ressources naturelles bénéficie actuellement, de la mise à disposition d'un agent administratif du Syndicat Mixte Confluence Eaux, à hauteur de 20 heures hebdomadaires. Celle-ci prendra toutefois fin au 31 décembre prochain, puisque l'agent a sollicité son admission à la retraite.

Afin de palier ce départ, il s'avère nécessaire de créer un emploi permanent supplémentaire d'assistant(e) administratif(ve), lequel sera régi selon les dispositions de la convention collective des entreprises d'eau et d'assainissement (IDCC 2147).

Il est proposé de créer cet emploi à temps complet, afin d'anticiper par ailleurs, une seconde admission à la retraite attendue courant 2025, d'un agent titulaire à temps non complet (13h hebdomadaires).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver la création d'un poste supplémentaire d'assistant(e) administratif(ve) à temps complet, au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- D'autoriser M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le contrat de travail afférent,
- De préciser que la rémunération sera établie sur la base des dispositions prévues par la convention collective précitée,
- De préciser que les crédits seront inscrits et imputés au chapitre 012 des budgets annexes M49 concernés.

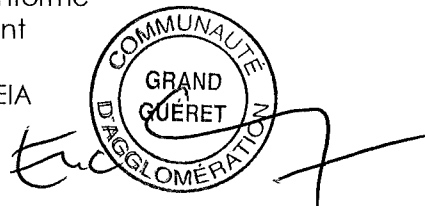
Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

The image shows a circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND GUÉRET'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eric Correia'.

Le secrétaire de séance

Eric BODEAU

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eric Bodeau', written over a large, faint circular stamp.